ÉDITION Sept 2026

Réserves Communales De Sécurité Civile Comités Communaux Feux de Forêts Du Var

GUIDE PRATIQUE du PATROUILLEUR



Photo St Paul en Forêt

SOMMAIRE

- Le Mot du Président 3
- Organisation des Patrouilles de surveillance 4
- Missions des Patrouilles C.C.F.F. 5
- Procédure prise de service de la patrouille 6
- Mise en œuvre de la radio 7
- Déroulement de la patrouille 8
- Conduite à tenir en cas de détection de fumée suspecte..... 9
- Conduite à tenir en cas de départ de feu 10
- Message type d'alerte feu 11
- Conduite à tenir en cas d'accident ou d'incident non FF 12
- Règles de Sécurité 13
- Procédure de fin de patrouille..... 13
- Procédure de fin de service..... 14

- **Annexes :**

1. Les Relais 16
2. Les Indicatifs..... 17
3. Le Compte-Rendu d'Intervention 18
4. Le Compte-Rendu de Patrouille..... 19
5. Le GIFF..... 20
6. La Préservation des Indices 21
7. La Carte des Relais et Vigies 22
8. Carte de fermeture des massifs..... 23
9. L'Emploi du Feu 24
10. Le GOPAV..... 25
11. Le Guidage..... 26
12. Les Numéros Utiles..... 27

LE MOT DU PRÉSIDENT



Cher collègue, équipier, équipière,

Vous avez entre les mains l'édition de septembre 2026 de notre *Guide du Patrouilleur*, conçu pour vous accompagner dans vos missions de surveillance, de prévention et d'alerte.

Ce guide rassemble les informations pratiques et les consignes essentielles à connaître sur le terrain. Je vous invite à le conserver à portée de main et à le partager avec les membres de vos équipes afin de favoriser des pratiques communes et efficaces.

La saison estivale nous rappelle combien votre vigilance, votre disponibilité et votre engagement sont précieux pour protéger nos communes, nos populations et nos espaces naturels. Je tiens à vous remercier sincèrement pour le temps que vous consacrez à ces missions bénévoles.

Gardons toujours à l'esprit que notre sécurité reste une priorité : aucune mission ne justifie de prendre un risque inutile. Le respect des consignes et des procédures doit guider chacune de nos actions.

Je vous souhaite une bonne lecture et vous remercie, au nom de notre association, pour votre engagement au service de tous.

Philippe Laureri

Président de l'Association Départementale des Réserves Communales de Sécurité Civile et des Comités Communaux Feux de Forêts du Var

ORGANISATION DES PATROUILLES DE SURVEILLANCE DANS LE VAR

Les Patrouilles activées par les **CCFF** sont intégrées dans un dispositif global avec le **SDIS83**, la **DDTM** et **l'ONF**. La coordination de l'ensemble de ces moyens est assurée directement depuis la **salle Interservices** au **SDIS83** se trouvant au Muy.

Modalités Pratiques

1) Les jours à risques **Faibles à Sévères**

- Les moyens DDTM/ONF/CD et du SDIS sont concernés.
- Les moyens CCFF pourront être engagés à l'initiative du Maire ou du Président Délégué.
- Dans ce cas, ils doivent enregistrer leur engagement sur le GOPAV.

2) Les jours à risques **Très Sévères ou Extrèmes**

Tous les moyens doivent être engagés

Il serait souhaitable que les patrouilles CCFF soient activées de 13 heures à 19 heures (cf. Ordre d'Opérations Interservices pour les feux de forêts signé par le Préfet).

Les responsables seront prévenus la veille avant 19 h par SMS.

Les dispositions arrêtées la veille seront maintenues même en cas de diminution de risque.

MISSIONS DES PATROUILLES CCFF

Les patrouilles CCFF doivent se composer impérativement de deux équipiers minimums. Ils doivent obligatoirement porter la tenue vestimentaire réglementaire départementale et, de manière visible, leur carte départementale d'identité en cours de validité.

La patrouille doit disposer de moyens radio sur le réseau Orange83 (40 à 49).

Les missions principales :

- Information et sensibilisation du public
- Surveillance
- En cas de fumée suspecte ou de départ de feu : alerter et renseigner le CODIS par l'intermédiaire de Orange83 (Salle interservices du SDIS83 située au MUY).

Les missions complémentaires :

- Reconnaissance sur feux, dans les limites de sa commune, à la demande de Orange83 ou des Vigies communales.
- Intervention sur feux naissants pour les porteurs d'eau
- Guidage des véhicules, présence au point de transit (sur ordre du COS)
- Vérification des équipements DFCI

Je vérifie mon véhicule à la prise de service :

- **Tour du véhicule :** état carrosserie, les optiques
- **Coupe batterie :** (si doté)
- **Moteur :** vérification des niveaux
- **En cabine :** les voyants, réglage siège, rétros, clignotants, gyrophare, gilets fluorescents
- **Citerne à eau :** le plein en eau de la citerne
- **Motopompe :** le carburant de la motopompe
- **Pneumatiques :** Vérification des flancs internes et externes, Usure bande de roulement. Pression. Roue de secours, cric
- **Inventaire :** Tuyaux et matériels annexes
- **Vérification des postes radio :** Essai interne

Je vérifie les documents à bord :

- Carte grise - Assurance et Constat amiable
- Carnet de bord et fiche de patrouille (cf. Annexe 4 P19)

Je vérifie le matériel collectif à bord :

- Cartes DFCI, boussole et jumelles
- Trousse de premier secours + petit matériel nécessaire
- Rubalise, piquets, massette
- Cale pour la roue du véhicule
- Clef pour ouvrir les barrières

Je porte obligatoirement la tenue réglementaire départementale et ma carte d'identité départementale en cours de validité (délivrée par l'AD83).

Mise en œuvre de la radio

- J'allume la radio *(vérifier si coupe batterie sur le véhicule)*
- Je vérifie le relais : 40 à 49 (**je ne veille plus le canal 10**)
- J'appuie sur l'alternat et j'attends 2 s avant de parler
- Je parle
- Je relâche l'alternat et j'écoute
 Si l'on doit répondre, il faut attendre au moins 2 s afin de laisser un blanc

A chaque prise de contact avec Orange83, je dois annoncer le relais sur lequel j'appelle :
« Orange83 DE Patrouille (ou Vigie) sur le 4[x] PARLEZ »

A la radio on se doit :

⇨ **D'ÊTRE : Bref – Précis - Complet**
⇨ **DE PARLER lentement en articulant**

Lors de ma permanence PATROUILLE ou VIGIE je reste à l'écoute PERMANENTE de Orange83 Canal 40 à 49

41 : Puy de la Sigue 42 : Mont Vinaigre 43 : Fray Redon + La Loube 44 : Mont Lachens 45 : Mont Jean + Le Bessillon	46 : Notre Dame des Anges 47 : Grand Cap 48 : Sainte Baume 49 : Mont Aurélien + Peygros + Mont Caume

Je privilégie un point haut et la radio fixe du 4x4

Fréquence non relayée de courte portée : 50
Vous pouvez entendre les échanges radio du réseau Orange83, vous ne pourrez pas être entendu au-delà d'une portée optique.

DÉROULEMENT DE LA PATROUILLE

(AU MOINS DEUX ÉQUIPIERS)

1. Je m'enregistre sur le GOPAV : **01.71.06.40.42 ou 01.73.20.10.11**
 > Tape les 3 derniers chiffres du code INSEE de la commune
 > Tape le n° de votre patrouille (*les patrouilles sont identifiées de 1 à 9, si vous avez une seule patrouille tapez 1*)
 > Tape 1 pour départ de patrouille
 > **Raccrochez après la confirmation du GOPAV.**

2. J'enclenche la veille radio sur le relais 4__ (40 à 49)
3. Je remplis la fiche de patrouille et complète le carnet de bord
4. Je reste à l'écoute permanente de Orange83

Si le véhicule est équipé d'une citerne :

- 1er équipier : conducteur, servant moto pompe et radio
- 2me équipier : porte-lance

Durant ma patrouille, je fais des points fixes :

- J'observe le terrain et les mouvements
- Je relève et je note tout événement
- Je prends des photos (téléphone) **mais je ne les diffuse pas sur les réseaux sociaux !!**
- Je ne fais pas que de la piste



L'enregistrement sur le GOPAV est propre à chaque patrouille.
En cas de relève, il convient à la patrouille rentrante de fermer la patrouille en enregistrant sa fin de patrouille (Tapez 2 pour fin) et à la patrouille sortante d'enregistrer son départ (Tapez 1 pour début). **Et ce toujours à partir du téléphone portable du patrouilleur (ou du guetteur pour une vigie).**

Si je vois une fumée suspecte :

1. **Je donne immédiatement l'alerte à Orange83 par radio « 40 à 49 »** (cf. Message type p11)
2. J'attends les instructions de Orange83
3. Je reste à l'écoute permanente
4. Je rends compte à Orange83

Si le feu devient important :

5. Je me mets à la disposition du COS dès son arrivée
6. Je me positionne au point de transit
7. J'assure le guidage si besoin

En cas de départ de feu, <u>hors des heures d'ouverture de Orange83</u>, je contacte le 112 et je préviens immédiatement : Le Président au 06.77.76.01.74 ou le Vice-Président au 06.45.49.13.92.

Si je vois un départ de feu :

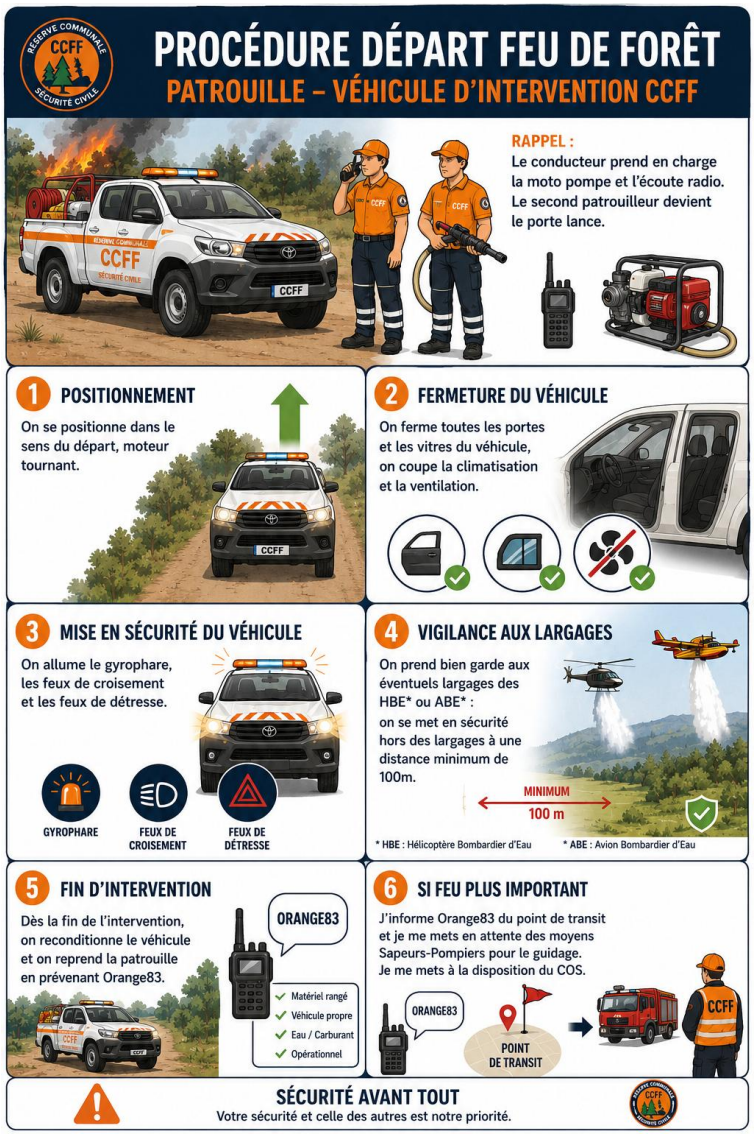
1. **Je donne immédiatement l'alerte à Orange83 par radio « 40 à 49 »** (cf. Message type p11)
2. Je positionne mon véhicule pour aisément repartir en prenant soin de ne pas gêner l'arrivée des secours.
3. Je n'encombre pas la piste
4. Je reste à l'écoute permanente de Orange83
5. Je rends compte à Orange83

Rappel : Le conducteur prend en charge la moto pompe et l'écoute radio. Le second patrouilleur devient le porte lance.

- On se positionne dans le sens du départ, moteur tournant
- On ferme toutes les portes et les vitres du véhicule, on coupe la climatisation et la ventilation.

- On allume le gyrophare, les feux de croisement et les feux de détresse.
- On prend bien garde aux éventuels largages des HBE (Hélicoptère Bombardier d'Eau) ou ABE (Avion Bombardier d'Eau) : on se met en sécurité hors des largages à une distance minimum de 100m.
- Dès la fin de l'intervention, on reconditionne le véhicule et on reprend la patrouille en prévenant Orange83.

Si le feu est plus important, j'informe Orange83 du point de transit et je me mets en attente des moyens Sapeurs-Pompiers pour le guidage. Je me mets à la disposition du COS.



LE MESSAGE RADIO

Radio relais 40 à 49 – Indicatif : « Orange83 »

4 MESSAGES dans l'ordre

A Chaque message commence par l'appel, puis la réponse d'Orange83

	J'APPELLE		JE SUIS		RELAIS	ACTION
APPEL patrouille	« Orange83	DE	Patrouille Les Arcs	SUR	41	Parlez »
RÉPONSE Orange83	« Patrouille Les Arcs	DE	Orange83	SUR	41	Parlez »

À chaque prise de contact, j'annonce le relais sur lequel j'appelle (relais 4x). Exemple : Les Arcs, relais 41.

B Les quatre messages chacun : appel, réponse, corps du message, réponse

1 MESSAGE D'APPEL *(alerte)*

Objectif : *alerter la salle interservices : où je suis, ce que je vois, ce que je fais.*

- **JE SUIS** « Je suis au sommet des Terriers, en LD22 L6.5 »
- **JE VOIS** « Un panache assez important de couleur grise, couché dans le 320 de ma position pour 4 km, dans le secteur de La Combe, route de Taradeau, commune des Arcs »
- **JE FAIS** « Je quitte ma position et me rends sur les lieux ; délai de route : 15 mn environ »

Je termine par **Parlez** Orange83 répond : **« Reçu »**

2 ARRIVÉE SUR LES LIEUX

Objectif : *confirmer mon arrivée, l'adresse et les coordonnées DFCI ; annoncer la reconnaissance.*

- **JE VOIS / JE FAIS** « Arrivée sur les lieux, je vous confirme l'adresse : quartier La Combe, route de Taradeau, les coordonnées DFCI sont : LD22 G9.3. Je procède à une reconnaissance et vous fais un compte rendu. »

Je termine par **Parlez** Orange83 répond : **« Reçu »**

3 COMPTE RENDU *DE SITUATION*

Objectif : *transmettre mes observations, rubrique par rubrique, puis les moyens engagés.*

- **JE VOIS** « Je vous confirme le départ de feu. » Puis je choisis, rubrique par rubrique *(en orange : exemple du diaporama)*

Il s'agit d'un	feu d'herbe **feu de broussaille** feu de forêt
Vent sur zone	faible **moyen** fort
Superficie en feu	environ **50** m²
Le feu est	**en propagation libre** contenu
Menace	les habitations **le massif forestier** un camping
Moyens sur place	SP **O.N.F.** particulier

- **JE FAIS** « Nous procédons à l'extinction avec le concours de la patrouille O.N.F. »

Je termine par **Parlez** Orange83 répond : **« Reçu »**

4 FIN DE MISSION

Objectif : *annoncer la fin de l'intervention et la reprise de la patrouille.*

- **JE VOIS / JE FAIS** « Arrivée sur les lieux des moyens sapeurs-pompiers. Après contact avec le C.O.S., notre concours n'est plus nécessaire. Nous reconditionnons en eau et reprenons notre patrouille. »

Je termine par **Terminé** Orange83 répond : **« Reçu, terminé »**

En cas d'accident hors feu de forêt :

- Je contacte le **112** et J'informe **Orange83**.

S'il y a des victimes :

- Je mets en place un périmètre de sécurité afin d'éviter le sur-accident
- Je reste sur place en attendant l'arrivée des secours
- Je reste en liaison avec Orange83

S'il n'y a pas de victimes mais des dégâts matériels :

- Je mets en place un périmètre de sécurité afin d'éviter le sur-accident
- Je préviens Orange83

En cas d'incident électrique et conformément à notre convention :

- Je signale l'incident à ENEDIS : **09 72 67 50 83**
- Je transmets les coordonnées GPS et j'envoie des photos
- J'avertis le référent ENEDIS de ma commune ainsi que mon président délégué

Ex : les câbles électriques au sol, **ne pas toucher**
Les câbles frottant les branches des arbres
Les transformateurs (porte ouverte)
Les isolateurs en verre cassés (ligne 20 000 volts)
Les coupe-circuits
Un arbre menaçant de tomber sur une ligne
Les poteaux ERDF endommagés

Je respecte les Règles de Sécurité :

Durant la patrouille, **le conducteur doit respecter le code de la route.**

- Je respecte le code de la route : **le véhicule n'est pas prioritaire**
- J'attache ma ceinture de sécurité
- J'ai mon permis de conduire sur moi
- J'adapte ma vitesse aux conditions de circulation
- Je respecte les règles de sécurité 4x2 et 4x4
- Je stationne en laissant la voie libre pour les autres véhicules
- Je me fais guider toujours à vue et en toute occasion au moment de manœuvrer le véhicule

Pour rappel, les vitesses sont limitées à :

- 60 km/h sur route
- 40 km/h en ville
- 30 km/h sur piste

A la fin de la patrouille :

Je m'enregistre sur le GOPAV : **01.71.06.40.42 ou 01.73.20.10.11**

> Tapez les 3 derniers chiffres du code INSEE de la commune
> Tapez le n° de votre patrouille (*les patrouilles sont identifiées de 1 à 9, si vous avez une seule patrouille tapez 1*)
> Tapez 2 pour retour de patrouille
> **Raccrochez après la confirmation du GOPAV.**

Je reconditionne mon véhicule :

- **Tour du véhicule :** état carrosserie, les optiques
- **Coupe batterie :** (si doté)
- **Citerne à eau :** le plein en eau de la citerne
- **Motopompe :** le carburant de la motopompe
- **Pneumatiques :** Vérification des flancs internes et externes, Usure bande de roulement. Pression. Roue de secours, cric
- **Inventaire :** Tuyaux et matériels annexes

Je vérifie le matériel collectif à bord :

- Cartes DFCI, boussole et jumelles
- Trousse de premier secours + petit matériel nécessaire
- Rubalise, piquets, massette
- Cale pour la roue du véhicule
- Clef pour ouvrir les barrières

Je complète les documents de bord :

- Carnet de bord et fiche de patrouille

JE RENDS COMPTE À MON PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ

LES ANNEXES



1. Les Relais.....16
2. Les Indicatifs Radio.....17
3. Modèle de compte-rendu d'intervention.....18
4. Compte-rendu de patrouille.....19
5. Groupe d'Intervention Feux de Forêts – GIFF.....20
6. Préservation des indices.....21
7. Implantation des Relais et des Vigies.....22
8. Carte de fermeture des massifs.....23
9. L'Emploi du Feu.....24
10. GOPAV.....25
11. Le Guidage.....26
12. Numéros utiles.....27

Annexe 1

LES RELAIS

Nom	Relais	Localisation
Puy de La Sigue	41	Ampus
Mont Vinaigre	42	Fréjus
Fray Redon	43	Rocbaron
La Loube	43	La Roquebrussanne
Mont Lachens	44	La Bastide
Mont Jean les Pradels	45	La Môle
Le Bessillon	45	Pontevès
Notre Dame des Anges	46	Gonfaron
Grand Cap	47	Le Revest
Sainte Baume	48	Plan d'Aups
Mont Aurélien	49	Pourcieux
Peygros	49	Ste Maxime
Mont Caume	49	Le Revest

Fréquence non relayée de courte portée : 50

Vous pouvez entendre les échanges radio du réseau Orange83, vous ne pourrez pas être entendu au-delà d'une portée optique.

A	ALPHA	N	NOVEMBER		
B	BRAVO	O	OSCAR	1	1 TOUT SEUL
C	CHARLIE	P	PAPA	2	2 FOIS 1
D	DELTA	Q	QUEBEC	3	2 ET 1
E	ECHO	R	ROMÉO	4	2 FOIS 2
F	FOX-TROT	S	SIERRA	5	2 ET 3
G	GOLF	T	TANGO	6	2 FOIS 3
H	HÔTEL	U	UNIFORM	7	4 ET 3
I	INDIA	V	VICTOR	8	2 FOIS 4
J	JULIET	W	WHISKEY	9	5 ET 4
K	KILO	X	X-RAY	0	COMME RIEN
L	LIMA	Y	YANKEE		
M	MIKE	Z	ZOULOU		

Annexe 2

LES INDICATIFS

Patrouilles ou Vigie *(Si plusieurs patrouilles activées indiquer le N° qui vous sera attribué par votre président)*	**Patrouille [1] + [nom de la commune]** **Vigie + [nom de la commune]**
Le Président Délégué	**Unité + [nom de la commune]**
Le Maire de la commune	**Autorité + [nom de la commune]**
PC Orange83 salle interservices	**ORANGE83**
Le Président de l'AD83	**COMITÉ83**
Le Vice-Président de l'AD83	**COMITÉ20**
Le Secrétaire Général de l'AD83	**COMITÉ21**
Le VCL (coordination mobile AD83)	**HARPON83**
Le Référent de Secteur AD83	**COMITÉ + [nom du massif]**
Le Commandant des Opérations de Secours	**COS + [nom de la commune sinistrée]**

LES MASSIFS DU VAR



Annexe 3

COMMUNE :	
COMPTE-RENDU D'INTERVENTION	
DATE DEBUT :	**HEURE DEBUT :**
DATE FIN :	**HEURE FIN :**
LIEU :	COORDONNEES DFCI :
ACTIONS DE LA PATROUILLE	
ATTAQUE POSSIBLE : ☐ OUI ☐ NON NOMBRE DE BENEVOLES ENGAGES :	
AVANT L'ARRIVÉE DES SECOURS DEPARTEMENTAUX : ☐ FEU CONTENU ☐ FEU MAITRISE ☐ FEU ETEINT	
AUTRE : (Ex : finitions de lisières sur feu déjà traité, renfort sur demande du PC Feu, évacuation de population…)	
OBSERVATIONS : (Difficultés rencontrées, accès difficile, point d'eau non utilisable…)	
LOGISTIQUE	
NOMBRE DE BENEVOLES ENGAGES :	
NOMBRE DE BOUTEILLES D'EAU DISTRIBUEES :	
NOMBRE DE REPAS DISTRIBUES :	
EVACUATION HEBERGEMENT PERSONNES CIVILES :	
EVACUATION HEBERGEMENT POMPIERS :	
A ADRESSER A L'AD83 DANS LES MEILLEURS DELAIS **assoc.departementale@adccff83.org**	

Annexe 4

COMPTE-RENDU DE PATROUILLE
CCFF : _____

Pensez à vous enregistrer sur le GOPAV au 01 71 06 40 42 ou 01 73 20 10 11 au début et au retour de la patrouille - Code INSEE : ____

DATE DE LA PATROUILLE :		
IMMAT DU VEHICULE :		**N° PATROUILLE :**
NOM DES PATROUILLEURS :		
HEURE DE DEPART :		**KM AU DEPART :**
HEURE DE RETOUR :		**KM AU RETOUR :**
OBSERVATIONS EN COURS DE PATROUILLE :		
INTERVENTIONS EN COURS DE PATROUILLE :		

Compte-rendu interne à destination du président ou du président délégué

Annexe 5

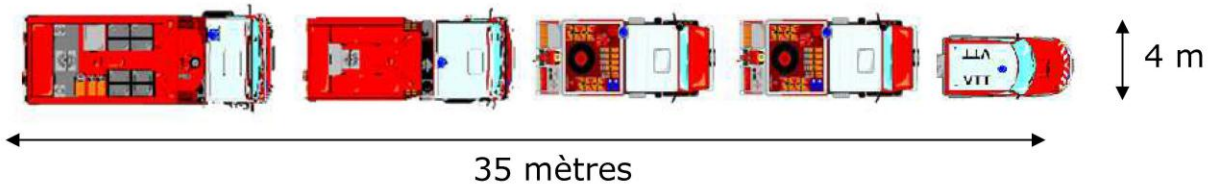
Le groupe d'intervention feux de forêts - GIFF

Personnel : 17 hommes

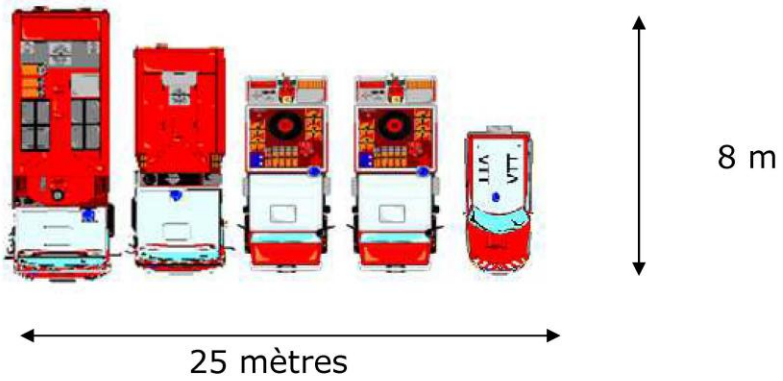
Composition : 1 Véhicule de commandement tout terrain - VTT
3 Camions citernes feux de forêts moyens - CCFM
1 Camion citerne feux de forêts super - CCFS

	CCFS	CCFM
Contrainte de poids :		
Contrainte de hauteur :		

Stationnement :
En colonne :



En parallèle :



Annexe 6



Préservation des Indices

En arrivant sur les lieux :

- Je préserve la zone supposée de départ
- Je balise la zone brûlée (gel des lieux)
- *J'utilise le jet diffusé uniquement si besoin*
- Je prends des photos

- On ne piétine pas la zone de départ !
- On évite de noyer cette surface !
- On laisse la zone exploitable pour la RCCI :

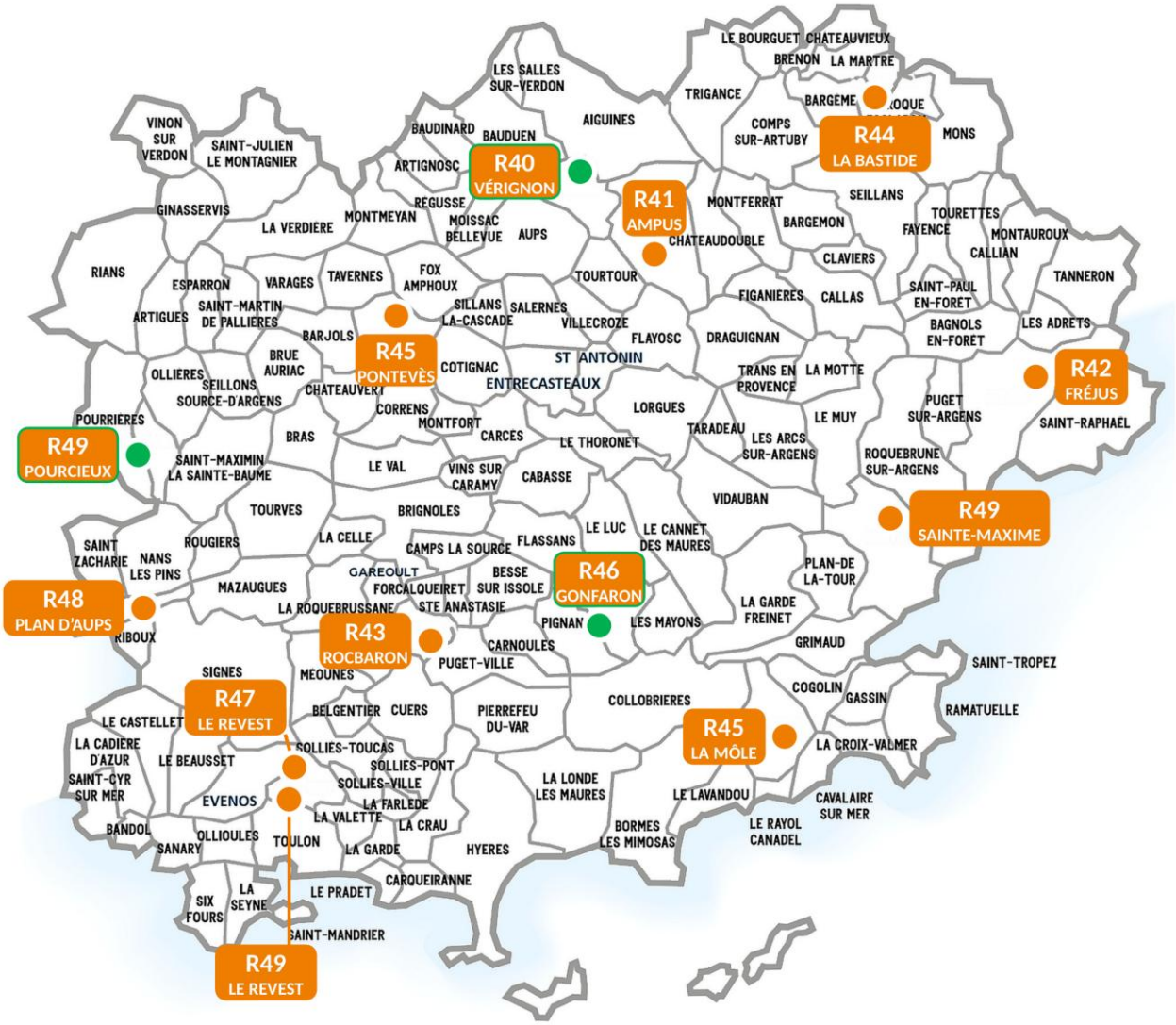
RECHERCHE DES **C**AUSES ET DES **C**IRCONSTANCES DES **I**NCENDIES

Protocole de balisage :

- Entourer au mieux la zone de départ de l'incendie située entre zone feu à la recule et zone feu en propagation
- Toujours se mettre à l'extérieur de l'aire de départ de feu présumée (ne pas traverser la zone) pour mettre la rubalise
- La rubalise doit être attachée aux végétaux principaux présents sur le secteur, poteaux, pierres…. Si possible entre 1m et 1.30 m de hauteur.

Annexe 7 : Relais et Vigies

Les dispositions particulières relatives à la période estivale sont adaptées en fonction du niveau de risque quotidien durant la période d'activation prévisionnelle du dispositif.
Les dates de mise en œuvre et de désengagement sont arrêtées par le Préfet, au regard des conditions météorologiques et de l'expertise des services compétents.



LÉGENDE

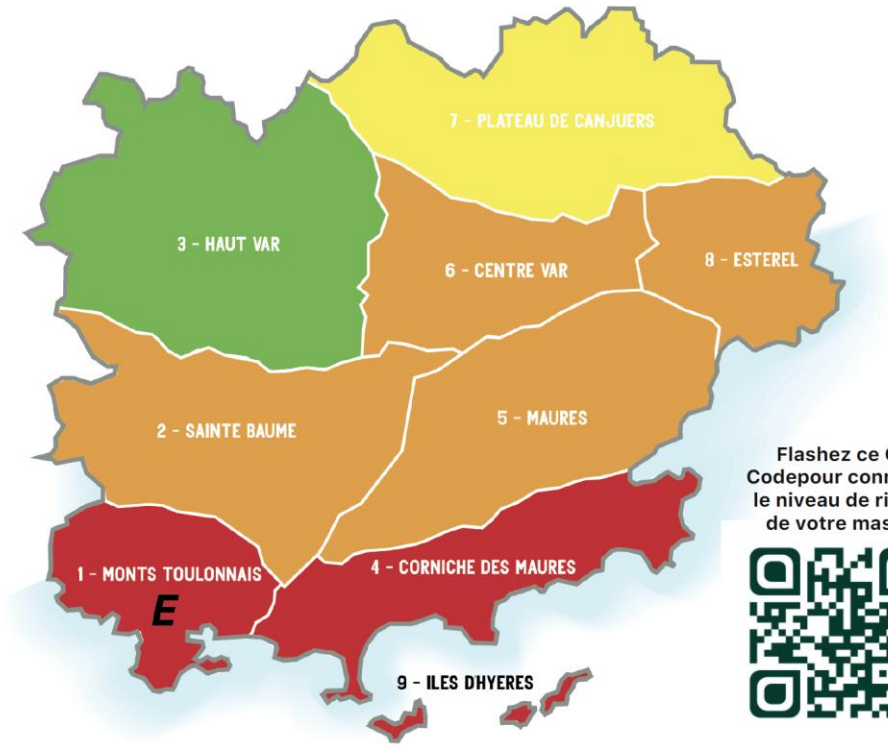
- **R41** Puy de la Sigue (Ampus)
- **R42** Mont Vinaigre (Fréjus)
- **R43** Fray Redon (Rocbaron)
- **R44** Mont Lachens (La Bastide)
- **R45** Mont Jean (La Môle)
- **R45** Gros Bessillon (Pontevès)
- **R47** Grand Cap (Le Revest)
- **R48** Sainte Baume (Plan d'Aups)
- **R49** Peygros (Sainte-Maxime)
- **R49** Mont Caume (Le Revest)
- **R40** Canjuers (Vérignon)
- **R46** Notre Dame des Anges (Gonfaron)
- **R49** Mont Aurélien (Pourcieux)

Annexe 8

Comme chaque été, la Préfecture du Var règlemente la pénétration, la circulation et le stationnement sur certaines voies desservant les massifs forestiers varois. Ce dispositif informe les promeneurs sur les possibilités d'accès aux massifs forestiers et sur la réalisation de travaux en forêt. La carte est publiée chaque jour, avant 19h, pour la journée du lendemain.

CARTE DE FERMETURE DES MASSIFS

Comme chaque été, la préfecture du Var réglemente la pénétration, la circulation et le stationnement sur certaines voies desservant les 9 massifs forestiers varois . Ce dispositif informe les promeneurs sur les possibilités d'accès aux massifs forestiers et sur la réalisation de travaux en forêt. La carte est publiée chaque jour, avant 19h, pour la journée du lendemain.



Flashez ce QR Codepour connaitre le niveau de risque de votre massif.

Accès et travaux autorisés.

Accès autorisé, travaux autorisés avec dispositif de prévention et d'extinction approprié sous la responsabilité du chef de chantier.

Accès déconseillé et travaux pouvant être à l'origine d'un départ de feu interdits, sauf travaux agricoles, sylvicoles ou présentant un caractère d'intérêt général de 5h à 13h avec dispositif d'extinction (groupe motopompe avec réserve d'eau de 400L)*.

Accès interdit hors ZAPEF** et travaux interdits, conditions d'accès restreintes sur les îles de Port-Cros et Porquerolles.

E — Accès et travaux interdits dans tous massifs forestiers, EXTRÊME vigilance requise.

**Pour tout complément se référer à l'Arrêté préfectoral réglementant la pénétration dans les massifs forestiers du 19 juin 2018 modifié.*

***Liste des ZAPEF : Toulon-Faron, Calanque Port d'Alon, Cascade de Sillans, Base nature de La Môle.*

Annexe 9

RÉGLEMENTATION DE L'EMPLOI DU FEU ET DU BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

DANS LE DÉPARTEMENT DU VAR

Arrêté préfectoral du 16/05/2013 (résumé des principales dispositions)

DISPOSITIONS GENERALES (Applicables à tous)	*En tout lieu du département*	**Incinérer des déchets y compris déchets verts (déchets de jardin, de tonte, de taille)**	**INTERDIT**					
	A l'intérieur des bois, forêts, landes maquis, garrigues et sur les voies traversant ces espaces	**Jeter des objets en ignition**	**INTERDIT**					
		Fumer	**TOLERE**	**INTERDIT**	**TOLERE**			
DISPOSITIONS APPLICABLES AU PUBLIC	*A l'intérieur des bois, forêts, landes maquis, garrigues et sur les voies traversant ces espaces*	**Porter ou allumer du feu**	**INTERDIT**					
			01/01 31/01	01/02 31/03	01/04 31/05	01/06 30/09	01/10 31/12	
DISPOSITIONS APPLICABLES AUX PROPRIETAIRES ET AYANTS DROITS	*A l'intérieur des bois, forêts, landes maquis, garrigues et sur les voies traversant ces espaces*	**Incinérer des végétaux coupés ou sur pied issus de :** - travaux agricoles - travaux forestiers - débroussaillements obligatoires - végétaux infestés par organismes nuisibles.	**POSSIBLE** Sauf si 1 ou 2	**POSSIBLE** en l'absence de vent Déclaration en Mairie sur imprimé n°1 Sauf si 2	**POSSIBLE** Sauf si 1 ou 2	**INTERDIT** Sauf dérogation préféctorale pour travaux d'interêt général *(à demander 3 semaines au moins avant date prévue sur imprimé n°4)*	**POSSIBLE** Sauf si 1 ou 2	1 -INTERDIT Les jours de vent de plus de 40km/h 2 -INTERDIT endant les épisodes de pollution de l'air
		Ecobuer (Pour les horticulteurs de plantes à bulbes)		**POSSIBLE** Sauf si 1 ou 2		**INTERDIT** Sauf si autorisation du Maire *(à demander 10 jours au moins avant date prévue sur imprimés n°2 ou 3)*	**POSSIBLE** Sauf si 1 ou 2	
		Allumer des feux de cuisson ou d' artifice		**POSSIBLE** Sauf si 1			**POSSIBLE** Sauf si 1	

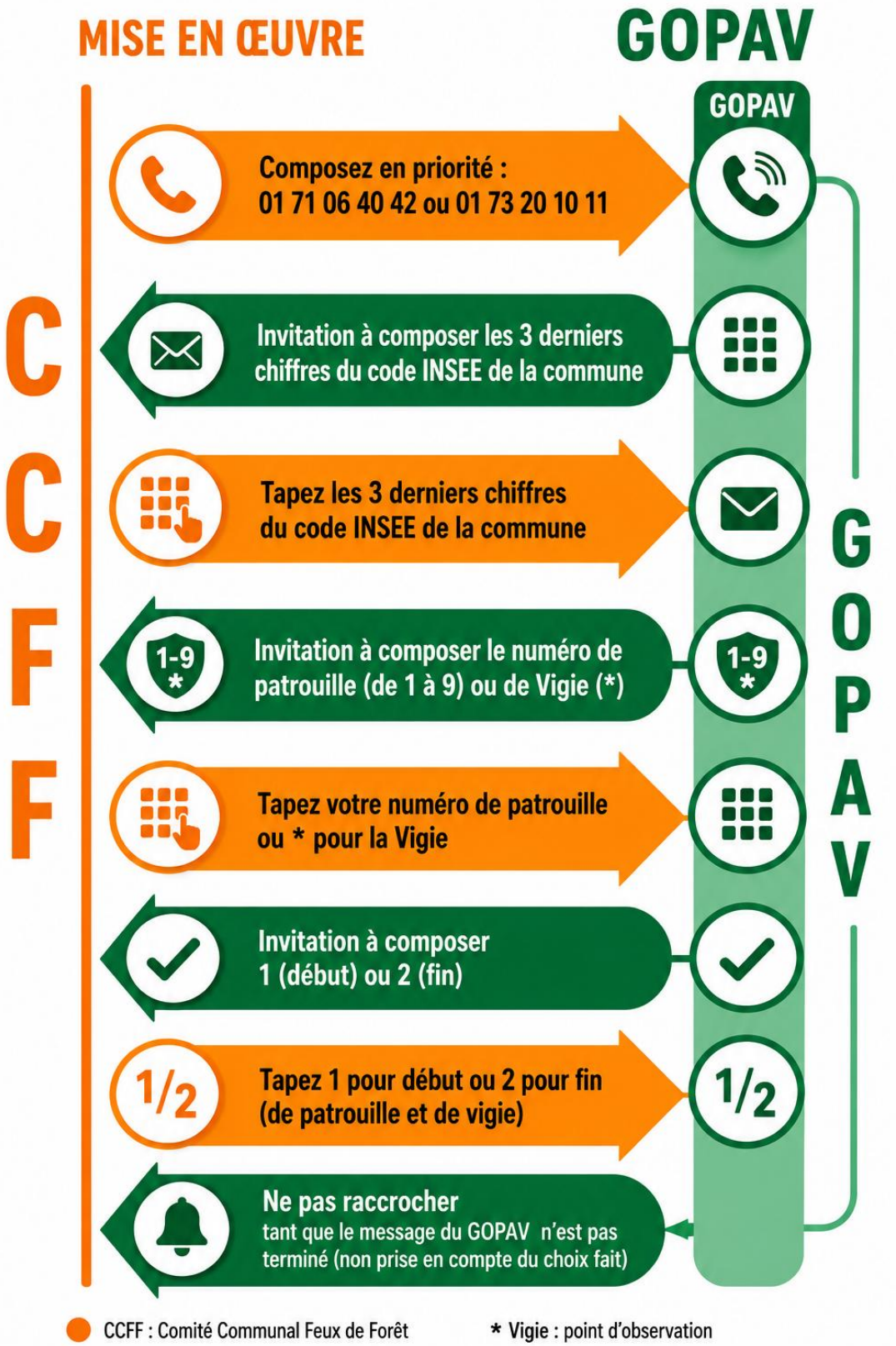
- *Déclarations, autorisations ou dérogations doivent pouvoir être présentées à toute réquisition.*
- *Le respect de cette réglementation ne dégage en aucune manière la responsabilité civile de l'auteur.*
- *Le non respect de cette réglementation est sanctionné par une contravention.*

et sous réserve de respecter les consignes suivantes : brûlages autorisés uniquement entre 8h et 16h30 (avant 10h pour écobuage), pas de foyer sous les arbres, bande de sécurité de 5 m débroussaillée et ratissée autour des foyers, surveillance permanente avec moyens permettant le contrôle et l'extinction à tout mo- ment, extinction totale par noyage en fin d'opération, s'assurer de l'extinction complète en partant.

1- Vent supérieur à 40 km/h

2- Épisodes de pollution de l'air (voir site internet : www.atmopaca.org) Informations et imprimés sur le site internet : www.var.gouv.fr

ANNEXE 10



L'enregistrement sur le GOPAV est propre à chaque patrouille.
En cas de relève, il convient à la patrouille rentrante de fermer la patrouille en enregistrant sa fin de patrouille (Tapez 2 pour fin) et à la patrouille sortante d'enregistrer son départ (Tapez 1 pour début).
Et ce toujours à partir du téléphone du patrouilleur (ou du guetteur pour une vigie).

Annexe 11

Le Guidage est impératif pour chaque manœuvre. L'équipier débarque du véhicule et doit être A VUE du conducteur

PRISE DE COMMANDEMENT



EN AVANT TOUT DROIT



EN ARRIÈRE TOUT DROIT



EN AVANT À GAUCHE



EN ARRIÈRE À GAUCHE



EN AVANT À DROITE



EN ARRIÈRE À DROITE



Annexe 12 : Numéros UTILES

AD RCSC-CCFF 83 04.94.48.91.30
E-mail AD83 assoc.departementale@adccff83.org
Président Ph. Laureri 06.77.76.01.74

GOPAV **01.71.06.40.42 ou 01.73.20.10.11**
PC Orange83 **04.94.52.52.71**
PC DDTM..... 04.94.52.52.72
E-mail Orange83 : varorange1.83210@gmail.com

Services de secours **112 (numéro unique à privilégier)**
Pompiers..... **112** ou 18
SAMU..... **112** ou 15
Police / Gendarmerie **112** ou 17
Enedis 09.72.67.50.83

VOS NUMEROS UTILES	
Votre centre de secours :	
Votre Président Délégué :	
Votre Mairie :	

QR code accès massif :

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

LE DÉPARTEMENT

AD RCSC-CCFF 83

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE
RÉSERVES COMMUNALES DE SÉCURITÉ CIVILE
COMITÉS COMMUNAUX FEUX DE FORÊT
VAR

Jardin Peiresc – 83210 BELGENTIER
Tél : 04.94.48.91.30
Assoc.departementale@adccff83.org
www.adccff83.org